PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le lundi 3 juin 2024, à 10 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale, Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin Sainte-Victoire-de-Sorel

Denis Benoît Saint-Aimé

Alain Chapdelaine Saint-Roch-de-Richelieu Vincent Deguise Saint-Joseph-de-Sorel

Diane De Tonnancourt Yamaska

Michel Péloquin Sainte-Anne-de-Sorel

Patrick Péloquin Sorel-Tracy Richard Potvin Saint-David Gilles Salvas Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Sont absents:

Sylvain Dupuis Saint-Ours Richard Gauthier Massueville

Marie Léveillée Saint-Gérard-Majella

Sont également présents : M^{me} Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance.

·

2024-06-161 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-162 **DESTITUTION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 612304**

CONSIDÉRANT que le lien de confiance envers l'employé n° 612304 a été irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT que l'employé a été libéré de son obligation de fournir une prestation de travail à compter du 24 mai 2024, tel qu'annoncé par la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, avec l'accord des conseillers régionaux qui ont été mis au courant du processus tout au long de la démarche;

CONSIDÉRANT que par suite de cette libération, il y a lieu de rompre le lien d'emploi entre la MRC et l'employé n° 612304;

CONSIDÉRANT les modalités prévues aux articles 267.0.1 et 267.0.2 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC destitue l'employé n° 612304 de ses fonctions;

Que copie de la présente résolution soit signifiée par huissier à l'employé n° 612304.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

2024-06-163 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que la séance soit levée à 10 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Préfet

Vincent Deguise

Me Jessica St-Pierre, Directrice des affaires juridiques et greffière